

**Tableau 18**

**QUELQUES CHIFFRES SUR LES  
SERVICES CONSULAIRES  
(année civile 1988)**

Canadiens inscrits à l'étranger auprès des missions diplomatiques et consulaires canadiennes	55 863
Canadiens vivant à l'étranger, y compris les détenteurs d'une double nationalité (nombre approximatif)	3 000 000
<b>Passeports:</b>	
Passeports valides en circulation	5 095 089
Nombre total de passeports délivrés au Canada	1 030 833
Passeports délivrés par les missions à l'étranger	69 700
Augmentation du nombre total de passeports délivrés par les missions à l'étranger par rapport à l'année précédente	7.2 %
<b>Voyages:</b>	
Nombre total de voyages à l'étranger	51 973 000
À destination des États-Unis (13 215 000 Canadiens y ont passé au moins une nuit)	49 231 000
À destination de pays autres que les États-Unis	2 742 000

Les catastrophes naturelles comme l'ouragan Gilbert, les accidents maritimes comme le naufrage de la plate-forme de forage en mer du Nord, les attaques terroristes comme le désastre aérien de Lockerbie, les crises provoquées par l'instabilité politique, y compris les bouleversements en Haïti, à Sri Lanka et au Soudan, tous ces événements survenus en 1988 ont mis à rude épreuve les services des bureaux consulaires à l'étranger et ceux de l'administration centrale. Ils furent source de dangers et d'inquiétudes pour nombre de Canadiens voyageant ou habitant à l'étranger; certains y ont perdu la vie, d'autres ont été blessés. La sécurité des voyageurs est d'importance primordiale et, dans une situation critique, le Ministère tente d'intervenir immédiatement afin de protéger les Canadiens à l'étranger. À cette fin, il a mis sur pied un service informatisé d'inscription personnelle qui permet aux Canadiens vivant dans un des 141 pays de signaler leur présence à la mission diplomatique ou consulaire du Canada la plus près de leur domicile. La mission inclut ces renseignements dans les plans d'urgence qu'elle élabore pour aider plus facilement les Canadiens à l'étranger lorsqu'une crise se produit. Ces plans prévoient, en dernier ressort, l'évacuation assistée des Canadiens des endroits où ils sont exposés à un danger imminent.

Dans certaines régions où le Canada n'a pas de représentants diplomatiques ou consulaires attitrés, des consuls honoraires dispensent des services consulaires aux Canadiens qui y voyagent ou y vivent. Ils collaborent en outre à l'exécution d'autres programmes ministériels touchant notamment l'expansion du commerce, les affaires publiques et les relations générales. En 1988, le Canada a établi neuf nouveaux consulats honoraires, soit à Perth, Asuncion, Quito, Hambourg, Montego Bay, Managua, Cartagena,

Tananarive et San Salvador.

Grâce à un protocole d'entente conclu avec l'Australie en 1987, les Canadiens ont pu bénéficier des services consulaires australiens d'urgence à Honolulu et à Denpasar, en Indonésie, et les Australiens ont pu profiter des services canadiens à Lima, Oslo et Tunis. En 1988, les deux gouvernements ont engagé des discussions en vue d'étendre le champ d'application de l'entente à d'autres endroits.

Le Ministère a continué de consulter les parties intéressées au Canada dans le cadre de la négociation de conventions consulaires bilatérales avec d'autres pays, notamment avec des pays où des Canadiens ont déjà eu des difficultés ou avec des pays où le Ministère estime qu'un accord l'aiderait à protéger et à secourir les Canadiens.

**Immigration et réfugiés**

Le Ministère est chargé d'exécuter le programme canadien d'immigration à l'étranger depuis 1981. Durant l'année écoulée, des sections de l'immigration furent mises sur pied dans les missions à Kuala Lumpur, à Sao Paulo et à Koweït. Le Ministère compte maintenant 203 agents des visas, affectés dans 65 missions à l'étranger. Les pressions économiques, politiques et démographiques mondiales auront probablement pour effet d'accroître les flots migratoires au cours de la prochaine décennie, et le Canada continuera sans doute d'attirer de nouveaux immigrants.

Le nombre de visas délivrés a augmenté en 1988, comme à tous les ans depuis 1985. Le nombre de visas d'immigrant délivrés a atteint 154 789, soit 12 % de plus qu'en 1987 et 112 % de plus qu'en 1985. Les missions canadiennes ont aussi délivré plus de visas d'étudiant, de visas de travailleur temporaire et d'autres visas de visiteur, soit 532 126 au total, ce qui constitue une hausse de 17,8 % par rapport à l'année précédente. De plus, 77 889 demandes de visa de visiteur furent rejetées pour non-conformité avec les dispositions de la Loi sur l'immigration, essentiellement du fait que les requérants n'ont pu persuader l'agent des visas que leur séjour au Canada ne serait que temporaire et qu'ils rentreraient chez eux au terme de leur visite.

Le refoulement des voyageurs qui se dirigent vers le Canada et ne sont pas munis des documents exigés a alourdi la charge de travail des agents des visas en 1988 et permis d'arrêter au passage plus de 3 200 personnes. Étant donné les abus continus de la part des faux réfugiés, l'obligation du visa a été imposée aux visiteurs du Nicaragua, de Panama et de Trinité-et-Tobago. Le Ministère a tenté d'endiguer le flot d'immigrants non autorisés en coordonnant davantage ses efforts avec les compagnies aériennes et les gouvernements hôtes.

Le Système informatisé de traitement des cas d'immigration (SITCI), implanté d'abord à Hong Kong, a été étendu à Londres. Il sera ensuite mis en œuvre dans les missions aux États-Unis où il sera installé en même temps que le système COSICS (voir le chapitre 10). Un visa lisible par machine a été mis à l'essai à Hong Kong. Nous comptons à long terme remplacer les divers types de documents d'entrée actuels par un seul visa normalisé. Le SITCI simplifiera et accélérera le traitement des demandes de visa.

Le Canada a accueilli plus de 27 000 réfugiés, membres de catégories désignées et personnes admises pour des considérations humanitaires. C'est d'Europe de l'Est que venaient le plus grand nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement et parrainés par le secteur privé (3 905 et